

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2823

présenté par
M. Issindou

ARTICLE 29

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« seul ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.